

Séance du : 19 février 2026

n° 07/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 18h45 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 6 février 2026 n'ayant pas pu se réunir le 12 février 2026 en raison des conditions météorologiques (Alerte rouge vent et crues), le comité a été de nouveau convoqué le 18 février 2026.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 février 2026, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 19 février 2026 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège administratif du Pole Territorial et Rural à Montferrand, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Serge SERRANO, Gilles TERRISSON.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Pascal ASSEMAT, Philippe HEDIN, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 25

Avait donné pouvoir :

Nombre de voix : 25

Excusés :

Christian CAMINADE, François DEMANGEOT, Lyson GLEYESSES, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Pierre MONOD, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT.

Objet : Demande de subvention d'ingénierie 2026 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Conformément aux dispositions de la loi MAPTAM, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite être associé à la mise en œuvre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux de Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique que le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie dans le cadre de la convention portant définition d'un accompagnement technique et financier du Département de la Haute-Garonne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais s'articule autour des compétences et missions suivantes : le développement territorial à travers son projet de territoire, la mise en œuvre du SCoT et du PCAET, le portage du GAL-Leader et autres contractualisations.

Pour pouvoir poursuivre ses démarches de développement territorial, le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique qu'il incombe au PETR de solliciter ces crédits auprès du Département pour un montant de 25 000 €, en complément de la sollicitation d'appui technique aux missions du PETR qui fera l'objet d'un conventionnement annuel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions d'ingénierie de développement territorial auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- 2°) Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 19 février 2026

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél.

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2026

04 68 69 55 55 Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260219-07_2026-DE